

Estimation de la population des enfants pris en charge en protection de l'enfance au 31/12/2012

NOVEMBRE 2014

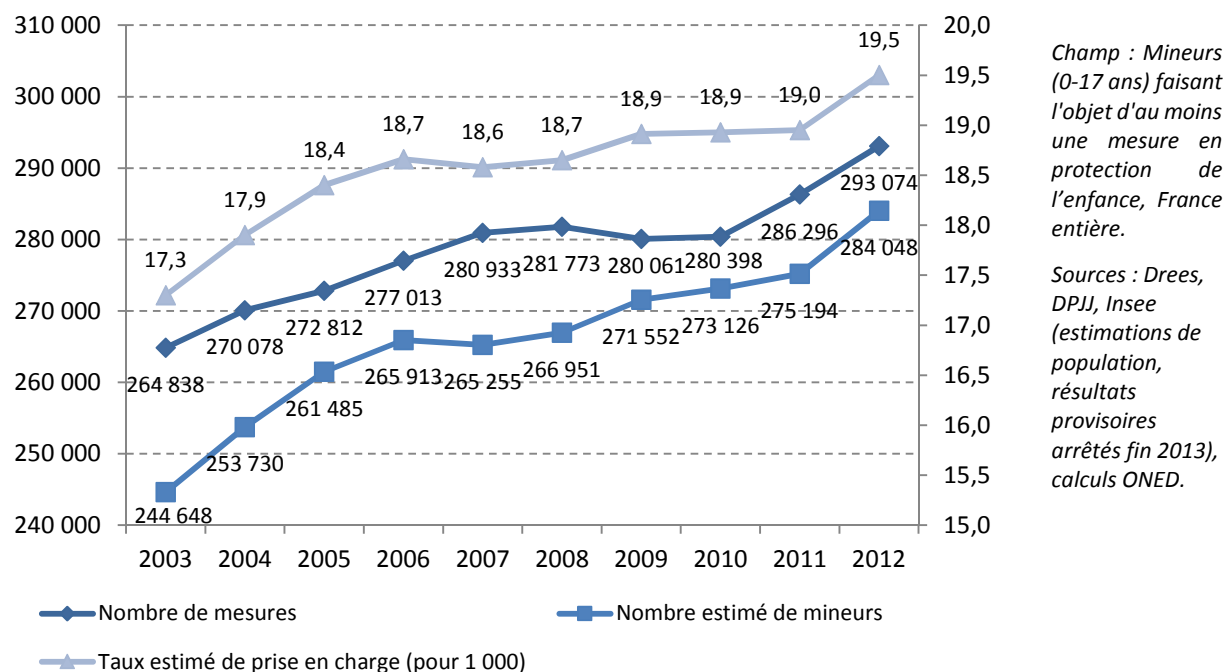


Cette note présente l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance et les principaux indicateurs nationaux au 31 décembre 2012. Les résultats départementaux seront présentés dans le 10^e rapport au Gouvernement et au Parlement.

ESTIMATION DU NOMBRE DE MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 284 000 sur la France entière, soit un taux de 19,5 ‰ des moins de 18 ans (Figure 1). Le nombre estimé de mineurs pris en charge connaît une augmentation modérée (+ 3,2 %) par rapport à fin 2011.

Figure 1 : Évolutions des prises en charge des mineurs en protection de l'enfance au 31 décembre (de 2003 à 2012).

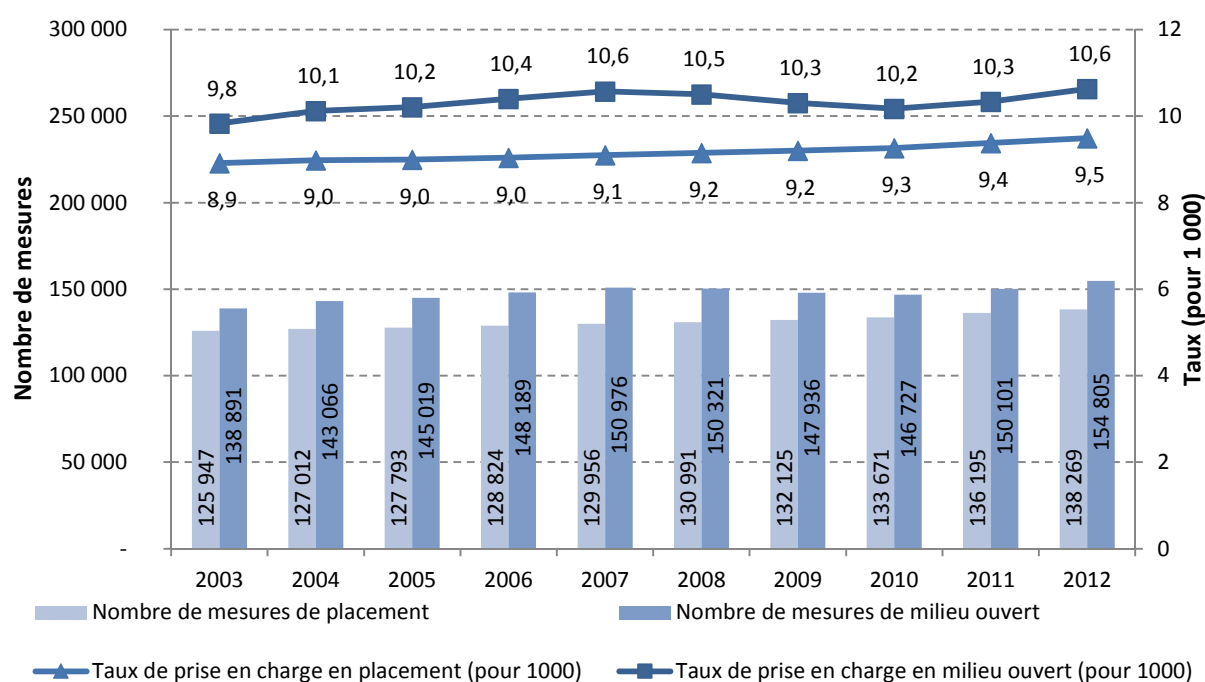


À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge est estimé¹ à près de 21 500 sur la France entière, ce qui représente 9,1 % des 18-21 ans.

PLACEMENT ET MILIEU OUVERT : ÉVOLUTIONS DES TAUX DE PRISE EN CHARGE

Pour les mineurs (Figure 2), le taux de prise en charge par une mesure de milieu ouvert (10,6 %) est légèrement supérieur au taux de prise en charge par une mesure de placement (9,5 %). Les taux de prise en charge en placement augmentent légèrement en 2012 et progressivement depuis 2003. La distribution entre mesures de placement et milieu ouvert est stable : 47,2 % de mesures de placement en 2012 contre 47,6 % en 2011.

Figure 2 : Nombre de mesures de placement et de milieu ouvert et taux de mineurs faisant l'objet d'au moins une mesure de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2012).

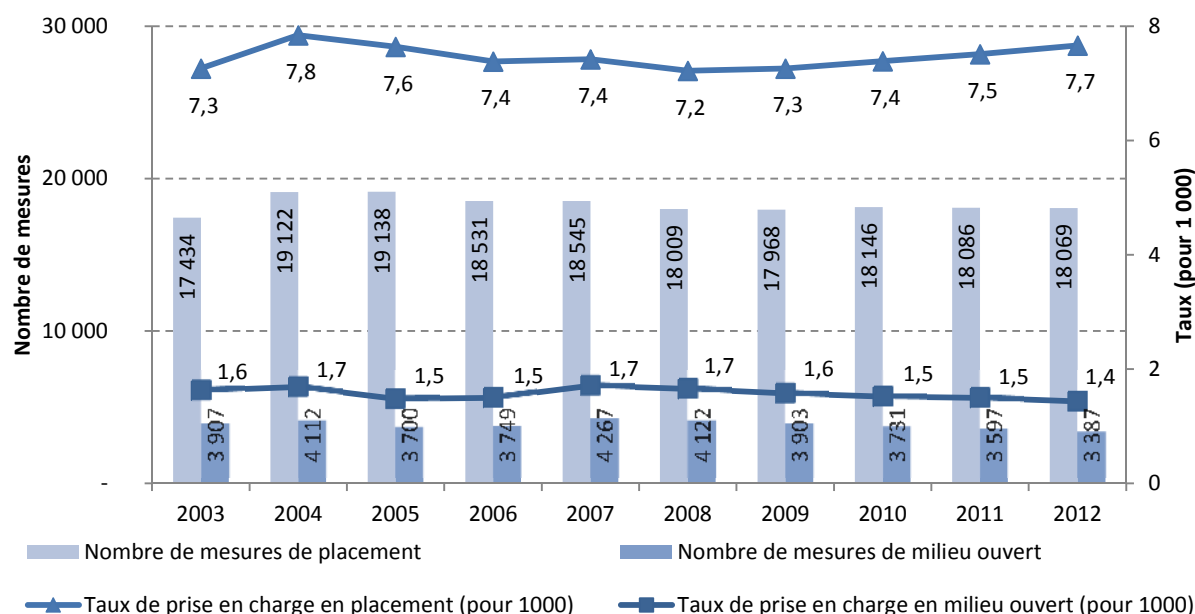


Champ : Ensemble des mesures en protection de l'enfance pour les jeunes majeurs (0-17 ans), France entière.
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2013), calculs ONED.

Pour les jeunes majeurs (Figure 3), on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de prise en charge au 31 décembre 2012 par une mesure de milieu ouvert (1,4 %) et d'autre part, le taux plus élevé de prise en charge par une mesure de placement (7,7 %). A noter que le nombre de mesures « jeunes majeurs » est en baisse de 1% par rapport à 2011. La distribution entre mesures de placements et milieu ouvert est encore plus déséquilibrée en 2012 qu'en 2011 (respectivement 84,2 % de mesures de placements contre 83,4 % un an plus tôt).

¹ L'ONED a reconsidéré sa méthode de calculs sur les doubles-comptes. La nouvelle sera présentée dans le 10^e rapport au Gouvernement et au Parlement. Par conséquent, le taux d'évolution du nombre de jeunes majeurs pris en charge ne peut apparaître sur la présente note puisqu'il faut rétroactivement recalculer les estimations du nombre de jeunes majeurs pour les années antérieures à 2012.

Figure 3 : Nombre de mesures de placement et de milieu ouvert et taux de jeunes majeurs faisant l'objet d'au moins une mesure de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2012).



Champ : Ensemble des mesures en protection de l'enfance pour les jeunes majeurs (18-20 ans), France entière.

Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2013), calculs ONED.

DISTRIBUTION DES MESURES : ENTRE DÉCISION ADMINISTRATIVE ET DÉCISION JUDICIAIRE (FIGURE 4)

Pour les mineurs, la part des mesures judiciaires est en légère progression pour les mesures de placement (de 87,4 % fin 2011 à 88 % fin 2012) et en légère baisse pour les mesures en milieu ouvert (de 71,2 % fin 2011 à 70,3 % fin 2012).

Pour les jeunes majeurs, les mesures de placement sur décisions judiciaires ont quasiment disparu au 31 décembre 2012 (7 mesures). Concernant les mesures de milieu ouvert, la part des décisions judiciaires continue à diminuer très rapidement, celle-ci a été divisée par 2 entre 2011 et 2012, passant de 4,2 % à 2 % (soit 152 mesures à 69 mesures).

Figure 4 : Distribution du nombre de mesures de placement et de milieu ouvert selon le type de décision pour les mineurs et les jeunes majeurs au 31 décembre 2012.

	Mineurs				Jeunes majeurs			
	Mesures de milieu ouvert		Mesures de placement		Mesures de milieu ouvert		Mesures de placement	
Décisions administratives	46 001	29,7%	16 615	12,0%	3 318	98,0%	18 062	100,0%
Décisions judiciaires	108 804	70,3%	121 654	88,0%	69	2,0%	7	0,0%
Ensemble des décisions	154 805	100%	138 269	100%	3 387	100%	18 069	100%

Champ : France entière.

Sources : Drees, DPJJ, calculs ONED.

Guide de lecture : Parmi les 3 387 mesures de milieu ouvert à destination des jeunes majeurs en cours au 31 décembre 2012, 2 % d'entre elles résultaient de décisions judiciaires et 98 % de décisions administratives.

Sources de données

- F. Borderies et F. Trespeux, Drees, Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012. Document de travail. Série Statistiques n°187 ; avril 2014.
- Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier 2013 (résultats provisoires arrêtés fin 2013).
- Ministère de la Justice. Activité civile des Tribunaux pour enfants en 2012.
- Ministère de la Justice. Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2012 en placement et milieu ouvert civils.

À partir de ces sources qui portent sur des données d'activité, l'ONED effectue des estimations portant sur les populations concernées.

Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED)

Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger

www.oned.gouv.fr

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tel : +33 (0)1 53 06 68 68 – Fax : +33 (0)1 45 41 38 01